

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014

PRESENTS : Maryse FABRE, Jean-Luc DEYE, Michelle SOLOWETCHICK, Benjamin MAILLAND, Stéphane BERTIN, Christian DEDECKER, Brigitte LEGRAND, Jean-Gabriel MAYEUR, Caroline FAVIER.

ABSENTS : Mathilde BERGER ayant donné pouvoir à Maryse FABRE
Claude SEUREAU absent excusé

ORDRE DU JOUR :

Transfert de parcelles appartenant aux habitants de section/hameau à la commune.

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée que suite à une demande de déplacement d'une installation d'alimentation en électricité au hameau du Charmillon, ERDF en charge de ce dossier a sollicité la commune pour implanter un poteau sur une parcelle autrefois occupée par le four banal du hameau et appartenant aux habitants de ce hameau. Le cabinet FCA a fait connaître la situation juridique de cette parcelle. Des recherches cadastrales ont fait ressortir qu'il existait des parcelles similaires à celle du Charmillon dans les différents hameaux de la commune et que ce sont des sections de commune appartenant aux habitants du hameau où elles sont situées. Une procédure peut permettre le transfert de ces parcelles à la commune. Madame le Maire propose que la commune engage cette démarche et qu'elle soit accompagnée par le cabinet FCA dans le montage et le suivi de la procédure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE d'engager la procédure de transfert des parcelles appartenant aux habitants de section à la commune

AUTORISE le maire à passer une convention avec le cabinet FCA pour le montage et le suivi de la procédure.

Vente aux habitants de la commune de tables d'écolier

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée que suite au regroupement de l'ensemble des élèves du RPI Arith / Saint François de Sales / le Noyer sur le site d'Arith, des tables d'écolier entreposées dans l'ancienne salle de classe pourraient être cédées aux habitants de la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **ACCEPTE** de céder aux habitants de la commune les tables d'écolier entreposées dans l'ancienne salle de classe au prix de 5 € pour une table simple et 10 € pour une table double.

Une information auprès des habitants sera effectuée par voie d'affichage.

Prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme et définition des modalités de concertation

Madame le maire rappelle que la commune de St-François-de-Sales possède un Plan d'occupation des Sols (POS) approuvé le 20 novembre 1987. La Loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové (ALUR) promulguée le 26 mars 2014 prévoit la caducité des POS.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE le passage du POS en PLU et AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention de l'Etat pour les travaux de révision du POS.

Le Maire,

Maryse FABRE.

